

## CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 29 août 2011, à 20 heures 30', en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 11 août 2011.

### Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 17 juin 2011.
- Budget principal : décision budgétaire modificative.
- Station d'épuration : visite du 23 juin à la station de la commune du Lude.
- Budget assainissement : décision budgétaire modificative.
- Amendes de police : acceptation de l'aide et décision d'engager les travaux.
- Poursuite du contrat CUI-CAE.
- Comptes-rendus des Commissions municipales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Informations sur les marchés diverses.
- Questions diverses.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 29 AOÛT 2011

A 20 HEURES 30

L'an deux mil onze, le vingt-neuf août à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

légalement

### Étaient présents :

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Lehagre 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bouin 4<sup>ème</sup> adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient absents excusés ayant donné procuration :

M. Motard, 3<sup>ème</sup> adjoint, à M. Boullenger, maire.

Mme Lamamy-Lacoste, conseillère municipale, à M. Biard, conseiller municipal.

M. Rué, conseiller municipal, prend part aux délibérations à 20 heures 50', dès son arrivée à la table du conseil.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30'.

### NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Hatwell, conseiller municipal, au scrutin public et à l'unanimité est nommé secrétaire de séance.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 17 JUIN 2011 :

Au scrutin public et à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil du 17 juin est approuvé.

### BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE : Délibération n° 2011-042-7.1.

M. le maire indique que des dotations ont été notifiées et qu'il convient de procéder aux ajustements.

Une participation de 1 000 € a été déposée par la société de production du film « Les Hommes de l'Ombre » pour une mise à disposition conformément à la convention signée avec la commune.

L'assurance dommage-ouvrage « construction de la nouvelle école » figure en section d'investissement, or cette dépense relève de la section de fonctionnement, il convient de régulariser son inscription.

M. le Sénateur Dominique Leclerc a fait part qu'une enveloppe de 7 500 € était allouée pour l'aménagement des abords de l'école suite au dépôt du dossier au début de cette année. Il s'agit d'une aide venant des crédits parlementaires, 5 000 € étaient initialement inscrits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14 – Pour 14

- Décide des inscriptions budgétaires suivantes :

Fonctionnement Recettes		
R 7381	taxes additionnelles droits de mutations	+ 3 288,00 €
R 7411	dotations forfaitaire	+ 1 639,00 €
R 74121	dotations solidarité rurale	+ 910,00 €
R 74127	dotations nationale péréquation TP	+ 1 094,00 €
R 74832	attribution fonds départemental taxe professionnelle	- 1 432,00 €
R7788	produits exceptionnels divers (film)	+ 1 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>6 499,00 €</b>

Fonctionnement Dépenses		
D 61522	entretien bâtiments	+ 1 000,00 €
D 022	dépenses imprévues	+ 5 499,00 €
D616	assurances	+ 20 000,00 €
D 023	virement dépenses investissement	- 20 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>6 499,20 €</b>

Investissement Recettes		
R 021	virement de la section fonctionnement	- 20 000,00 €
R 1342-221	amendes de polices (Mailleries)	- 289,00 €
R 1348-221	aide parlementaire (Mailleries)	+ 2 500,00 €
	<b>Total</b>	<b>- 17 789,00 €</b>

Investissement Dépenses		
D 2313-203	construction école	- 20 000,00 €
D 2151-221	aménagement Mailleries	+ 2 211,00 €
	Total	<u>- 17 789,00 €</u>

**BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE.** Délibération n° 2011-043-7.1.

M. le maire rappelle qu'une somme de 4 800 € est inscrite à l'opération 24 du budget 2011 « télémesure postes de refoulement » Clos Faroux – Moulin Moreau. Or, les deux autres postes Les Pâtureaux – La Touche sont aussi à équiper. Il s'en suit un supplément de 4 450,00 €

Mme la comptable du Trésor indique que dans l'état de l'actif du budget assainissement un bien figure au mauvais article. Il s'agit de la pompe de refoulement du poste du Moulin Moreau acquise en 2009 en lieu et place de la précédente pour 2 481,70 € Il s'en suit une régularisation à engager tant dans l'actif qu'au niveau de l'amortissement du présent exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14 – Pour 14

-	Décide des inscriptions budgétaires suivantes :	
	Exploitation	
	D 6288 divers	- 4 450,00 €
	D 023 virement en section investissement	+ 4 450,00 €
	Investissement	
	D 2158-24 installations techniques	+ 4 450,00 €
	R 021 virement de la section de fonctionnement	+ 4 450,00 €
	Inscriptions dans l'actif	
	Titre R 2172 matériel mis à disposition	2 481,70 €
	Mandat D 2158 installation technique	2 481,70 €
	Inscriptions pour amortissement 2011	
	Mandat D 28172 amortissement mis à disposition	496,00 €
	Titre R 28158 amortissement des immobilisations corporelles	496,00 €

**AMENDES DE POLICE : ACCEPTATION DE L'AIDE ET DÉCISION D'ENGAGER LES TRAVAUX :** Délibération n° 2011-044-7.5.

M. le maire rappelle la délibération n° 2011-00.3.7.5 du 24 janvier 2011 qui décidait de la poursuite de l'aménagement sécuritaire aux abords de la future école et qui sollicitait une aide au titre du reversement des amendes de police afin de mener à bien l'opération.

Par courrier du 29 juin 2011 de M. le Conseiller Général, notre commune est bénéficiaire d'une aide d'un montant de 10 961,02 € pour la poursuite de l'aménagement sécuritaire.

M. le Préfet par courrier du 5 juillet 2011 nous indique que pour lui permettre de faire procéder au versement de la subvention, il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce sur l'acceptation de cette aide et sur la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 15 – Pour 15

- Accepte la subvention « amendes de police » programme 2011 d'une valeur de 10 961,02 €
- Décide de la réalisation des travaux inscrits à l'opération 221 du budget principal.

### **POURSUITE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.U.I. DE TYPE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI C.A.E :**

M. le maire expose que Pôle Emploi a soumis la possibilité pour la commune de poursuivre l'activité de M. Jean-Yves Jacquin selon un contrat C.U.I. – C.A.E.

Le contrat C.U.I. – C.A.E. proposé s'établit pour une durée de six mois du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 29 février 2012 à raison de 20 heures hebdomadaires avec prise en charge de l'Etat sur la base du SMIC de 70 % en tout point identique au précédent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 15 – Pour 15

- Décide de la poursuite du Contrat Unique d'Insertion de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.U.I. – C.A.E.) au bénéfice de M. Jean-Yves Jacquin du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 29 février 2012.

### **STATION D'ÉPURATION : VISITE DU 23 JUIN DE LA STATION DE LA COMMUNE DU LUDE.**

M. le maire rappelle la mise en forme de la visite de la station du Lude avec participations d'élus (es).

Puis, il laisse la parole à M. Rué rédacteur du compte-rendu de cette visite. Il développe les points suivants abordés avec les représentants présents :

- Construction
- Implantation
- Fonctionnement
- Conclusion
- Avantages/ inconvénients

M. le maire indique que la remise des plis contenant les offres des entreprises prestataires est fixée au plus tard, le lundi 05 septembre 2011 à 11 h et que la séance d'ouverture des plis se déroulera ce même jour à 14 h.

### **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

Sans commission tenue, M. le maire laisse la parole à Mme Bouin pour exposer le contrat éducatif municipal prévu au cours de la prochaine année scolaire.

M. Meichel prend le relais et détaille le contrat. Les activités retenues sont :

Hand-ball, tennis, cuir, arts du cirque, escrime, roller, poney.

### **COMPTE-RENDUS DES E.P.C.I.**

### Communauté des communes Gâtines et Choisilles :

M. le maire aborde la question des débats et décisions prises dans le cadre de l'évolution du périmètre des communautés de communes proposé par M. le Préfet :

### Le périmètre :

À la question posée par M. le Préfet, à savoir le regroupement des communautés de communes Racan – Gâtines et Choisilles – du canton de Château la Vallière et des communes de Mazières de Touraine et de Cléré les pins ?

Votants : 27 – Pour : 2 – Contre : 25.

### Les syndicats :

#### a) Eau potable :

À la question posée par M. le Préfet, à savoir la fusion des syndicats d'eau potable de Beaumont la Ronce / Neuillé Pont Pierre et de Semblançay et sa région avec la Communauté de communes Gâtine et Choisilles

Votants : 27 – Contre : 27.

#### b) La question précédente n'ayant pas obtenu la majorité, il est demandé « êtes-vous favorable, en fonction du résultat de l'Audit, au regroupement des structures gérant l'eau potable pour l'ensemble des communes du territoire de Gâtine et Choisilles via un syndicat ? »

Votants : 27 – Abstentions : 2 – Pour : 25.

### Salle des Quatre Vents :

Mme Cherreau expose les différents sujets abordés lors de la dernière réunion de la Commission qui s'est tenue à la fin du mois de juillet notamment la programmation des spectacles 2012.

### Ordures ménagères :

Faisant suite à l'étude réalisée par un cabinet spécialisé, le principe de la mise en œuvre de la redevance incitative est validé.

### Syndicat de la Choisille :

M. Rué fait état du contenu des discussions et décisions prises lors de la dernière réunion notamment :

Par 14 voix pour et 5 voix contre, le Comité syndical émet un avis défavorable au projet d'extension du périmètre du SICA au SICOM BRESME composé des communes de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne de Chigny, Ambillou, Pernay ; cette proposition étant posée par M. le Préfet et dans le cadre du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale.

## **INFORMATIONS SUR LES MARCHÉS SOUSCRITS.**

M. le maire informe le Conseil que conformément à la délégation de signature autorisée par délibération du 23 février 2011.

- Travaux chemin de la Proverderie :  
Entreprise Colas Centre Ouest à Mettray pour 10617,20 €HT signé le 11 mai 2011.
- Travaux rue des Chevaleraies : entreprise Hubert et Fils ZI Imbaudière à Crotelles pour 4149,40€HT signé le 23 mai 2011.
- Travaux voirie 1<sup>ère</sup> tranche rue de l'Espérance :  
Entreprise Colas Centre Ouest à Mettray pour 24 032,17 €HT signé le 27 juillet 2011.
- Travaux rue des Mailleries pour partie, abords de l'école, lot 1 voirie : entreprise GTTP à Vouvray pour 90454,40 €HT, signature prévue en septembre.

- Travaux rue des Mailleries pour partie, abords de l'école, lot 2, réseaux divers : entreprise TNEO à Descartes pour 25570,00 €HT, signature prévue en septembre.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

M. le maire fait part que la prochaine cérémonie des vœux aux Charentillaises et Charentillais se déroulera, salle Madeleine Guillemot le dimanche 15 janvier à 10 h30'.

Mme Bouin revient sur la manifestation du samedi 9 juillet où a été tiré le feu d'artifice. Elle tient au nom du Conseil municipal à remercier les associations et les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette fête.

M. le maire et M. Lehagre font état de l'avancement des travaux de l'école qui sont aujourd'hui dans leur phase active.

Les actions correctives suite aux remarques du Bureau de contrôle sont réalisées au fur et à mesure.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 22 heures 10'.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 19 septembre à 20 h 30.

M. le Maire,

**Jacques Boullenger.**